

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La Région assure le financement de tout ou partie des coûts de formation des étudiants en poursuite de scolarité dans le cadre de leur formation professionnelle initiale (au sens du code du travail), ainsi que les demandeurs d'emploi, avec une règle supplémentaire pour les étudiants réalisant deux formations supérieures sanitaires et sociales de même niveau et/ou de même durée **d'un délai de carence de 2 ans minimum** constaté entre le terme de la formation sanitaire et sociale précédente et la date d'entrée dans la nouvelle formation.

Ces étudiants, admis en plus du quotas de places financées par la région des Pays de la Loire, ne sont pas éligibles à la gratuité des coûts de formation par la Région. Pour être recevable, le dossier devra présenter des garanties de financement par un employeur ou organisme financeur sur la totalité du cursus.

- Les articles 12

- les salariés en cours d'emploi, les travailleurs non-salariés, les autoentrepreneurs,
- les fonctionnaires stagiaires ou titulaires pris en charge par leur administration ou un fonds de formation, en disponibilité ou dans une autre position statutaire, en congé sans traitement,...
- les personnes bénéficiant d'une prise en charge des frais pédagogiques par un autre dispositif (handicap, allocation d'étude,...),
- les personnes en congé parental,
- les étudiants hors quotas et hors capacités d'accueil agréées par la Région (ex : les personnes titulaires d'un diplôme étranger en reconnaissance de diplômes, les auditeurs libres, les personnes sélectionnées selon des dispositions dites de hors quotas : droit au remord, sportif de haut niveau...) ou les étudiants bénéficiant de procédures particulières de passerelles leur permettant d'accéder directement à une seconde, troisième, quatrième année en raison de titres, diplômes d'enseignement supérieur déjà possédés,
- les personnes non libres de tout engagement professionnel à l'entrée en formation

SELECTION

1- Les candidats sont sélectionnés par un jury composé du directeur de l'institut et du responsable pédagogique. L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

2- L'IFE peut recevoir cinq (5) étudiants.

CONSIGNES

Tout dossier incomplet OU non conforme OU hors délai ne pourra être pris en considération pour l'examen du dossier d'admissibilité.

Clôture des inscriptions : **vendredi 13 mars 2026 inclus**, *cachet de la poste faisant foi*

Adresse d'envoi du dossier d'inscription :

IFE du Centre Hospitalier de Laval
« Incription dispenses de scolarité 2026 »
33 rue du Haut Rocher – CS 91525
53015 LAVAL Cedex

CALENDRIER PREVISIONNEL

Dépôt du dossier **du 16 décembre 2025 au vendredi 13 mars 2026**

Envoi des convocations par mail et/ou courrier **semaines 14**

Entretiens : **semaine 18**

Résultats : **semaine 19**

Aucun résultat ne sera donné par téléphone

> ADMISSION 2026

FICHE D'INSCRIPTION RENTREE 2026/2027

Dispenses & modalités particulières de scolarité (article 12 de l'arrêté du 17 janvier 2021 relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute)

Tampon date d'arrivée du dossier

Formulaire à compléter EN LETTRES CAPITALES

Titre de dispense

Diplôme Année

Licence Année

Master Année

Madame Monsieur

NOM de famille (*naissance*)

NOM d'usage

PRÉNOMS

Date de naissance :/...../..... Ville de naissance

Département de naissance..... (.....) Pays de naissance

N° de sécurité sociale : /_____/_____/_____/_____/_____/_____/ (clé)

Adresse domicile :

Code postal : Ville :

Tél. : |_____|_____|_____|_____|_____| Mobile: |_____|_____|_____|_____|

Courriel* :@..... -en lettre capitale

(la convocation sera adressée par mail sauf avis contraire de votre part)

Je soussigné(e),

autorise **n'autorise pas** l'IFE du Centre Hospitalier de Laval à me faire parvenir ma convocation à l'entretien par mail

Je soussigné(e).....certifie
exacte les informations ci-dessus

Fait à.....

le...../...../.....

Signature

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR

A COMPLETER PAR LE CANDIDAT

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

1	Un curriculum vitae actualisé sur une seule page (<i>tout cv présenté sur deux pages et plus, fera l'objet d'un rejet automatique</i>)	<input type="checkbox"/>
2	Une lettre de motivation sur une page maximum (<i>tout courrier présenté sur deux pages et plus, fera l'objet d'un rejet automatique</i>)	<input type="checkbox"/>
3	Les copies des titres et diplômes	<input type="checkbox"/>
4	La fiche d'inscription	<input type="checkbox"/>
5	Une photocopie lisible d'une pièce d'identité <u>en cours de validité</u>	<input type="checkbox"/>
6	Copie du dossier de scolarité comportant toutes les notes et le détail des études avec les intitulés des Unités d'Enseignements et les contenus des programmes de la (ou des) formation(s) suivie(s) et validée(s)	<input type="checkbox"/>
7	Copie des fiches d'évaluation des stages suivis au cours de la (ou des) formation(s) suivie(s) et validée(s) avec les appréciations (facultatif)	<input type="checkbox"/>
8	Copie des appréciations des employeurs (facultatif)	<input type="checkbox"/>
9	Une photo d'identité récente (à apposer sur la fiche d'admission)	<input type="checkbox"/>
10	2 timbres postaux autocollants 20 gr	<input type="checkbox"/>
11	Un chèque de <u>116 €¹</u> libellé à l'ordre du Trésor Public correspondant à l'examen du dossier d'ammissibilité et à l'entretien le cas échéant	<input type="checkbox"/>
12	Une lettre manuscrite indiquant la prise en charge envisagée des frais de scolarité <i>La Région ne finance pas le coût de la formation dans le cadre des dossiers relevant de l'article 12 – reconversion professionnelle (hors quotas de places financées région).</i>	<input type="checkbox"/>

CONSIGNES :

Tout dossier incomplet OU non conforme OU hors délai ne pourra être pris en considération pour l'examen du dossier d'ammissibilité.

De même, les documents doivent être présentés dans l'ordre des numéros ci-dessus.

Clôture des inscriptions : Vendredi 13 mars 2026 (Cachet de la poste faisant foi)

Dossier à retourner à :
IFE du Centre Hospitalier
« Incription dispenses de scolarité 2026 »
33 Rue du Haut-Rocher - CS 91525 - 53015 LAVAL Cedex

¹ *Le chèque est encaissé à réception. Aucun remboursement n'est effectué après inscription. Les droits d'inscription resteront acquis, quel que soit le motif du désistement.*